

AVENANT N° 87 DU 01 OCTOBRE 2009

A LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU 15 FEVRIER 1974

CONCERNANT LES EXPLOITATIONS DE POLY CULTURE ET D'ELEVAGE

DE LA MAYENNE

Code IdCC 9531

ENTRE :

- La Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles,
- La Confédération Paysanne de la Mayenne,

d'une part, et,

- S.G.A.-C.F.D.T.,
- C.G.T.,
- F.O.,
- C.F.E.-C.G.C.,
- C.F.T.C.,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER - Les dispositions de l'annexe II de la convention collective, en date du 15 février 1974, réglementant les conditions de travail et de rémunération des salariés et apprentis des exploitations de polyculture et d'élevage de la Mayenne, sont modifiées comme suit à compter du 1er octobre 2009.

ANNEXE II

Barème des rémunérations fixées en application

des articles 18 et 19 de la convention collective

A compter du 1^{er} octobre 2009, les salaires horaires et mensuels, par catégorie professionnelle, s'établissent comme suit :

EMPLOI	IDENTIFIANT	SALAIRE HORAIRE	SALAIRE MENSUEL (151, 67 H)
<u>I – PERSONNEL D’EXECUTION</u>			
Niveau I : Agents de production			
Echelon 1	110	8.87 €	1 345.31 €
Echelon 2	120	8.95 €	1 357.45 €
Niveau II : Agents techniques spécialisés			
Echelon 1	210	9.10 €	1 380.20 €
Echelon 2	220	9.37 €	1 421.15 €
Niveau III : Agents techniques qualifiés			
Echelon 1	310	9.45 €	1 433.28 €
Echelon 2	320	9.86 €	1 495.47 €
Niveau IV : Agents techniques hautement qualifiés			
Echelon 1	410	10.44 €	1 583.43 €
Echelon 2	420	11.84 €	1 795.77 €
<u>II – PERSONNEL D’ENCADREMENT</u>			
Niveau V : Contremaître	500	13.11 €	1 988.39 €
Niveau VI : Chef de culture	600	15.58 €	2 363.02 €
Niveau VII : Régisseur	700	18.83 €	2 855.95 €

ARTICLE DEUXIEME - Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle – section agricole - Cité Administrative - Rue Mac Donald à LAVAL.

Fait à LAVAL, le 22 septembre 2009

Ont, après lecture, signé :

- Pour la Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, -----

- Pour la Confédération Paysanne de la Mayenne, -----

- Pour l'Union Départementale S.G.A.-C.F.D.T.,

- Pour l'Union Départementale C.G.T.,

- Pour l'Union Départementale F.O.,

- Pour le Syndicat C.F.E.-C.G.C.,

- Pour l'Union Départementale C.F.T.C.
